

# Le plan de chasse aux cervidés contesté à Bercé

Ouest  
France  
26/04/2018

Le plan de chasse est à nouveau contesté. Cette fois-ci, Sarthe nature environnement s'en mêle. Et demande au préfet de ne pas valider la proposition de prélèvement de 150 à 220 cerfs.

En 2016, une poignée d'amoureux du massif forestier, classé forêt d'exception, avait pointé du doigt la pression de chasse excessive sur la population des cervidés.

Cette fois-ci, c'est l'association Sarthe nature environnement (SNE) qui interpelle le préfet, avant la signature du prochain plan de chasse. Il vise notamment les cerfs de Bercé, qui sont à peine 200. « SNE considère depuis toujours que les diagnostics partagés, sur des bases rigoureuses entre les différents acteurs de la nature, contribuent à déterminer les mesures de gestion applicables aux écosystèmes naturels. Nous souhaiterions attirer son attention sur un manque à notre conviction dans ce domaine », indique le président, Jean-Christophe Gavallet.

La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage se réunira ce jeudi 26 avril et va proposer au préfet des fourchettes de prélèvement de cerfs dans les différents secteurs cynégétiques. « L'une d'entre elles nous pose problème, détaille Sarthe nature environnement. Elle concerne le secteur de Bercé. »

## Une proposition de 150 à 220 cerfs prélevés

Ce territoire fait l'objet, depuis 2016, d'une convention passée entre différents acteurs officiels du secteur, permettant la mise en place d'un protocole s'intitulant SylvaFaune. Il est piloté par la DDT (Direction départementale des territoires) et financé par l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) à hauteur de 10 000 €.

« SylvaFaune a pour objet d'élaborer des outils partagés, entre chasseurs et forestiers, permettant une



Les cerfs de Bercé sont-ils en voie de disparition ?

approche plus fine des mesures de gestion applicables à la régulation de la grande faune sauvage. Force est de constater, après deux années de mise en place, que ce protocole a pour conséquence directe d'impacter très défavorablement la population de grands cervidés. »

« Elle peut être considérée main-

tenant comme en mauvais état de conservation sur la majorité de son aire de répartition, enfonce Jean-Christophe Gavallet. Le dévoiement des outils de ce protocole n'est à notre avis pas acceptable, il en compromet d'ailleurs la finalité et donc le bon usage de l'argent public. »

Pour ces raisons, l'association demande au préfet de ne pas valider la proposition de prélèvement de 150 à 220 animaux pour le secteur forestier de Bercé pour la prochaine saison de chasse, et sollicite un entretien pour développer ses arguments.

## « SNE aura l'occasion de faire valoir ses arguments »

« Cette proposition de prélèvement pour la prochaine saison de chasse sera examinée ce jeudi, en Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, souligne Jean-François Hautecœur, responsable de l'unité Forêt, chasse, pêche, nature et responsable du

dispositif SylvaFaune. Présidée par le directeur départemental des territoires, représentant le préfet, la commission est composée de représentants des intérêts cynégétiques, agricoles et forestiers (dont l'ONF), ainsi que de représentants d'associations environnementales,

dont Sarthe nature environnement, qui aura l'occasion d'y faire valoir ses arguments. »

Et de conclure : « Nous ne souhaitons pas communiquer sur le sujet avant la tenue de cette commission. »